

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Mise à l'enquête publique

Zones de danger d'inondation du Rhône pour le secteur situé en rive gauche du Rhône –
Communes de Saint-Maurice, Massongex et Monthey

En application de l'article 17 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, le canton du Valais, par son Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), met à l'enquête publique les projets de plans et les prescriptions des zones de danger d'inondation du Rhône pour le secteur situé en rive gauche du Rhône sur le territoire des communes de Saint-Maurice, Massongex et Monthey.

Le dossier des zones de danger d'inondation du Rhône (plans, prescriptions et rapport technique) relatif au secteur susmentionné peut être consulté, aux heures d'ouverture habituelles, auprès du bureau communal de chaque commune concernée, ainsi que dans les locaux du Service des dangers naturels (SDANA), rue des Creusets 5 à Sion.

Les remarques et oppositions motivées éventuelles doivent être déposées auprès de l'administration municipale concernée ou auprès du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, dans un délai de trente jour dès la présente publication.

Sion, le 04 novembre 2022 Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement